

**SESSION 2013****Concours de recrutement des personnels de direction de première classe et de deuxième classe**

**Epreuve** : étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'actions

**Durée : 4 heures**  
**Coefficient : 1**

Ce sujet contient 22 pages numérotées de 1 à 22, imprimées au recto et au verso.

Assurez-vous qu'il est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

- *L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit, y compris la calculatrice.*
- *Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*
- *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, **vous devrez impérativement vous abstenir de le signer et/ou de vous identifier dans son contenu.***

## SUJET

Vous prenez vos fonctions de proviseur au lycée A.H. à la rentrée 2012. Ce lycée est l'un des lycées publics du bassin de X, bassin regroupant 5 lycées, 9 collèges publics et 7 collèges privés. Il est situé à proximité d'un centre de formation d'apprentis privé en restructuration : le centre de formation aux techniques du bâtiment et l'institut de formation professionnelle.

L'établissement intègre quatre structures :

- un lycée professionnel, avec deux demi-divisions préparant aux certificats d'aptitude professionnelle installateur thermique et menuisier-fabricant, neuf demi-divisions préparant aux baccalauréats professionnels technicien d'étude du bâtiment option étude & économie (TBEE), technicien constructeur bois (TCB) et technicien installateur des systèmes énergétiques et climatiques (TISEC) (trois demi-divisions par niveau, dont deux regroupées pour l'enseignement général); ces formations accueillent des stagiaires du groupement d'établissements publics (GRETA) ;
- une unité de formation par apprentissage de l'éducation nationale composée de deux demi-divisions préparant au CAP serrurier-métallier jumelées pour l'enseignement professionnel et intégrées par niveau aux deux demi-divisions de CAP pour l'enseignement général ;
- une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) regroupant deux niveaux ;
- un dispositif CIPPA (cycle d'insertion professionnelle par l'alternance) pour le bassin.

Ces deux derniers dispositifs sont cofinancés par le Fonds social européen.

A la rentrée 2012, l'établissement accueille 116 élèves en formation initiale (dont 2 stagiaires du GRETA), 7 en ULIS, 10 dans le dispositif CIPPA et 8 apprentis de l'UFA (Unité de Formation par Apprentissage)

L'internat de 192 lits héberge 71 élèves et la demi-pension 52. Le public accueilli est composé de 96,5 % garçons et de 3,5 % de filles.

La perte d'une trentaine d'élèves par rapport à 2011 s'explique par la fermeture de la 3<sup>ème</sup> de découverte professionnelle (16 élèves) et l'arrêt temporaire du recrutement en 2<sup>nde</sup> TBEE (12 élèves) faute de demandes post 3<sup>ème</sup> en nombre suffisant.

Les personnels du lycée comptent le chef d'établissement, 1 gestionnaire, 1 chef de travaux, 28 enseignants (dont 10 contractuels), 1 CPE, 1 professeur documentaliste, 4 assistants d'éducation, 3 auxiliaires de vie scolaire à mi-temps, 1 infirmière à temps plein, 2 personnels administratifs et 13 agents techniques territoriaux. Une assistante sociale et un conseiller d'orientation psychologue sont présents une demi-journée par semaine.

La répartition des élèves selon l'origine socio-professionnelle des parents rapportée à celle de l'académie fait ressortir un déficit d'un point pour les origines favorisées, de plus de six points pour les origines moyennes et un dépassement de deux points et demi pour les origines défavorisées. Ces indications doivent toutefois être lues à la lumière du taux des catégories non renseignées, supérieur de six points et demi à la moyenne académique.

Trente-cinq élèves relèvent de l'autorité de familles monoparentales ou séparées.

Le taux de participation aux élections 2011 des représentants de parents était de plus de 14%.

Le taux de participation des parents lors de la rencontre de fin de premier trimestre 2011-2012 consacrée aux entrants de l'année était de 40%. Aucun parent n'a participé aux conseils de classes.

**Chef d'établissement nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2012, vous préparez le conseil pédagogique du premier trimestre. Vous souhaitez obtenir l'adhésion des équipes pédagogiques pour mieux prendre en compte la question du parcours de l'élève et la prévention du décrochage.**

**Pour cela vous établirez dans un enchaînement logique les quatre ou cinq diapositives essentielles d'un diaporama qui, partant du constat, proposera les principaux axes stratégiques à mettre en œuvre.**

**Vous centrerez votre production sur le contenu en excluant l'animation et la gestion des couleurs. Le diaporama sera accompagné d'un argumentaire dans lequel vous préciserez le choix des points mis en exergue, l'articulation entre les diapositives et le cadre dans lequel vous inscrivez votre démarche.**

**Le diaporama et l'argumentaire n'excéderont pas trois pages. Vous trouverez à titre indicatif un exemple de présentation (document 1).**

**Vous avez reçu un courrier de l'association majoritaire de parents d'élèves (document 11). Ce courrier dénonce plusieurs dysfonctionnements. Vous rédigerez une réponse en mettant en valeur les grands axes de travail que vous souhaitez engager. Ce courrier sera limité à deux pages.**

**Conformément au principe d'anonymat du concours, cette lettre ne doit comporter aucun signe distinctif de quelque nature que ce soit (nom, signature, initiales, paraphes, indications géographiques...).**

## Composition du dossier

**Document 1** : exemple indicatif de présentation d'une diapositive - *p. 4*

**Document 2** : lettre de Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, et George Pau-Langevin, ministre déléguée, chargée de la réussite éducative à tous les personnels de l'éducation nationale (extraits) – *p. 5 et 6*

**Document 3** : emploi du temps d'une classe de terminale - *p. 6*

**Document 4** : projet académique (extraits) - *p. 7*

**Document 5** : contrat d'objectifs (extraits) - *p. 8 à 10*

**Document 6** : l'accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel - *p. 11*

**Document 7** : fiche LYCAM – Le lycée ça m'intéresse - *p. 12 et 13*

**Document 8** : synthèse notes terminale TBEE - *p. 14*

**Document 9** : répartition de la dotation globale horaire - *p. 15*

**Document 10** : résultats examens juin 2012 - *p. 16*

**Document 11** : lettre de la présidente d'une association de parents d'élèves - *p. 17*

**Document 12** : quelques données vie scolaire 2011-2012 établies par le CPE - *p. 18*

**Document 13** : circulaire n°2012-119 du 31 juillet 2012 parue au BOEN (extraits) - *p. 19 et 20*

**Document 14** : texte de Gilbert Longhi « Et si les absents n'avaient pas tort ? » (extraits) - *p. 21 et 22*



**Document 1 : Exemple indicatif de présentation d'une diapositive**

Vous réaliserez les diapositives exclusivement sur votre copie. Aucun découpage, agrafage, collage, *etc.* n'est autorisé. Vous devez conserver la même couleur d'encre que sur le reste de la copie (couleur foncée).

Diapositive n° x

TITRE de la diapositive

- *Contenus*
- 
- 
- 
- .....

## **Document 2 : lettre à tous les personnels de l'éducation nationale (extraits)**

**Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, et George Pau-Langevin, ministre déléguée, chargée de la réussite éducative, s'adressent à tous les personnels de l'éducation nationale. La lettre est publiée au Bulletin officiel du mardi 26 juin 2012.**

---

(...)

*Le Président de la République a fixé clairement l'objectif d'une refondation républicaine de l'École et d'une refondation de la République par l'École.*

(...)

*L'École de la République est une École de l'exigence et de l'ambition qui doit permettre à chaque élève de trouver et de prendre le chemin de sa réussite.*

(...)

**5.** La mise en œuvre de la **réforme du lycée** se poursuit à la rentrée 2012 selon les dispositions arrêtées en 2010. Les principaux enjeux et objectifs initiaux de la réforme - mieux accompagner chaque élève, mieux le préparer à l'enseignement supérieur, permettre une fluidité des parcours - sont maintenus, mais les modalités de leur application pourront être modifiées ultérieurement.

Les corps d'inspection seront mobilisés pour accompagner les personnels de direction et les enseignants dans la mise en œuvre de l'ensemble des composantes de la réforme - accompagnement personnalisé, organisation des enseignements d'exploration, groupes de compétences en langues vivantes, stages passerelles et de remise à niveau, vie lycéenne -, et soutiendront les initiatives des équipes éducatives.

Pour la prochaine année scolaire, et dans l'attente du rétablissement de l'enseignement d'histoire-géographie en terminale scientifique, l'enseignement facultatif d'histoire-géographie prévu par les textes en vigueur sera proposé à tous les élèves de terminale de cette série.

**Les séries technologiques** ont pratiquement toutes été rénovées dans le cadre de la réforme du lycée. Cependant, ces rénovations, pour les séries industrielles notamment, modifient en profondeur les approches pédagogiques et les conditions d'enseignement. Un accompagnement significatif par la formation continue des enseignants doit être mis en place en académie, en relais des actions nationales qui se poursuivront.

**Les lycées** d'enseignement général et technologique et d'enseignement professionnel doivent se rapprocher et favoriser la mixité des élèves. Pour atteindre cet objectif, le développement des lycées polyvalents sera favorisé. La mise en place de réseaux de lycées, qui permettent d'éviter une concurrence infructueuse entre établissements, doit se poursuivre, en concertation avec les partenaires et, tout particulièrement, les collectivités territoriales, pour favoriser la complémentarité de leur offre de formation.

**6. La voie professionnelle** doit être une véritable filière de réussite, avec des orientations positives et non pas imposées, et des débouchés assurés. La valorisation de l'enseignement professionnel, thème important de la concertation à venir, doit devenir enfin une réalité. Le nombre des sorties sans qualification de la voie professionnelle reste à un niveau beaucoup trop élevé. Des adaptations des parcours vers le baccalauréat professionnel seront nécessaires. Les élèves de l'enseignement professionnel doivent bénéficier du soutien de la Nation. Nous devons être particulièrement attentifs aux difficultés des jeunes bacheliers professionnels qui s'engagent dans des poursuites d'études auxquelles ils ne sont pas toujours préparés.

Les établissements scolaires mobilisent leurs compétences au service **de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**. Ils apportent ainsi une réponse essentielle aux besoins de formation continue des adultes, indissociable de la formation initiale. Nous veillerons à ce que cette mission de service public fondamentale soit préservée. La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (dite loi Warsmann) impose la transformation du statut des groupements d'établissements de l'éducation nationale pour la formation des adultes (GRETA) au plus tard en mai 2013. Le processus d'audit, qui permet de dresser un bilan académique de l'appareil de formation continue, est en cours. Cette opération suscite beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétudes légitimes de la part des personnels, formateurs ou administratifs, dont l'engagement doit être reconnu. En concertation avec leurs représentants, nous définirons l'organisation la mieux adaptée à leurs missions tout en garantissant leur statut.

(...)

**10. La lutte contre le décrochage scolaire** est plus que jamais une priorité nationale. Elle repose à la fois sur une attention plus personnalisée portée aux jeunes, sur le développement des actions de prévention au sein des établissements scolaires et sur la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs d'appui aux décrocheurs comme la Mission Générale d'Insertion (MGI). Nous comptons sur votre mobilisation, en soutien des responsables départementaux et locaux des plates-formes, pour vous investir dans des dispositifs coordonnés et innovants pour un retour à une scolarité assidue. Cette lutte contre le décrochage va de pair avec l'aide individualisée pour que chaque jeune puisse faire des choix d'orientation informés et raisonnés. Nous connaissons l'engagement des conseillers d'orientation-psychologues et l'action des centres d'information et d'orientation (CIO) dans cette mission, comme leur contribution à la lutte contre le décrochage scolaire.(...)

Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon

La ministre déléguée, chargée de la réussite éducative, George Pau-Langevin

**Document 3 : emploi du temps de la terminale « Technicien d'étude du bâtiment option étude et économie »**

Terminale TBEE		2011-2012			
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h15-9h10		EPS	anglais	arts appliqués	résistance des matériaux
9h10-10h05	français			EPS	
10h15-11h10		éducation civique	accompagnement personnalisé	sciences phys.	économie de la construction
11h10-12h05	maths				
13h15-14h10	maths	histoire & géographie		économie de la construction	contexte professionnel
14h10-15h05	anglais	maths			préparation & suivi
15h05-16h10	français	Prévention/sécurité/environnement		préparation de travaux	
16h10-17h05	histoire & géographie	économie gestion			
17h05-17h35					

## **Document 4 : projet académique (extraits)**

Pour favoriser la réussite de tous ses élèves, l'académie, attentive à ses spécificités, se donne des objectifs pour les quatre années à venir. Affirmer le pilotage pédagogique, garantir la continuité des parcours, adapter l'offre de formation et valoriser les ressources humaines, tels sont les axes prioritaires de ce nouveau projet d'académie. (...)

### **Axe 2 : garantir la continuité des parcours**

#### ***Nos grandes orientations***

- Décliner des stratégies pédagogiques en phase avec les évolutions technologiques, valorisant la diversité des talents et s'appliquant à responsabiliser l'élève dans la gestion de son parcours.
- Mettre en place l'école du socle pour préparer chacun à l'accomplissement de son projet le plus abouti.
- Structurer des réseaux d'établissement, échelon pertinent pour gérer les passerelles, rompre l'isolement des équipes éducatives et permettre une utilisation optimale des compétences.
- Lutter contre les sorties sans qualification et sans diplôme.
- Généraliser les ENT qui favorisent l'accès à des ressources et à des données.

#### ***Nos objectifs cibles***

- Accompagner les élèves, dès leur plus jeune âge, dans l'affirmation et le soutien de leurs ambitions.
- Assurer un suivi individualisé tout au long de la scolarité obligatoire pour augmenter les taux de passage en 2<sup>nd</sup>e.
- Ouvrir plus largement l'accès au baccalauréat, puis développer l'accès au supérieur long.
- Engager les familles dans des choix d'orientation plus ouverts et plus éclairés à l'issue du collège et en fin de seconde.
- Garantir le fonctionnement des cellules de veille éducative dans chaque bassin d'éducation et de formation en relation avec les plateformes d'insertion partenariales.

### **Axe 3 : adapter l'offre de formation**

#### ***Nos grandes orientations***

- Faire évoluer le maillage du territoire éducatif pour améliorer l'efficacité et la pertinence de l'offre de formation.
- Réorganiser la carte des formations pour favoriser les poursuites d'études longues et la continuité formation initiale – formation continue (formation tout au long de la vie).
- Adapter la réalité des niveaux de formation à l'offre d'emploi.
- Renforcer les partenariats et la communication entre les différents acteurs.
- Inscrire les formations dans une démarche d'ouverture européenne pour construire l'avenir.

#### ***Nos objectifs cibles***

- Favoriser la mise en réseau des sites d'enseignement pouvant prendre la forme d'ensembles scolaires inter cycles.
- Promouvoir la mise en réseau de lycées proposant une offre éducative et de formation complète, structurant les relations entre les établissements et leur environnement.
- Poursuivre le déploiement des lycées des métiers, des pôles de compétences, et des pôles régionaux d'excellence pour les filières professionnelles à petits flux.
- Développer les formations fonctionnant en mixité des publics.
- Consolider tous les dispositifs concourant à une meilleure relation école-entreprise.
- Réorganiser le réseau académique de la formation continue en un réseau de groupements d'intérêt public adossé à une agence commerciale.



## **Document 5 : contrat d'objectifs 2011-2014 (extraits)**

### **Article 1 :**

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

**Objectif 1 :** Stabiliser les effectifs à un niveau constamment supérieur à 200 élèves jusqu'en 2014 pour atteindre un taux de remplissage supérieur ou égal à 90% par rapport au calibrage maximum de l'offre de formation.

Dénomination	Objectif annuel	Actions												
<b>CONSOLIDER LES EFFECTIFS</b>	<p>Effectifs élèves après la rentrée scolaire</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Octobre 2012</th><th>Octobre 2013</th><th>Octobre 2014</th></tr></thead><tbody><tr><td>Effectifs élèves</td><td>200</td><td>210</td><td>215</td></tr><tr><td>Taux de remplissage</td><td>80%*</td><td>90%*</td><td>95%*</td></tr></tbody></table> <p>*ces taux sont calculés en début d'année scolaire. Ceux calculés en fin d'année scolaire ne devront pas être inférieurs car dans ce cas cela signifierait que nous aurions eu à faire face à de nombreuses démissions.</p>		Octobre 2012	Octobre 2013	Octobre 2014	Effectifs élèves	200	210	215	Taux de remplissage	80%*	90%*	95%*	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer une communication externe efficace et pertinente pour mieux faire connaître et apprécier le lycée.</li><li>- Développer une ouverture sur l'extérieur en créant des partenariats ou des parrainages avec les chambres consulaires, les entreprises de nos filières professionnelles, la Fédération du bâtiment, ....</li><li>- Etre présent à tous les forums d'orientation post 3<sup>ème</sup> dans le département.</li><li>- Aller à la rencontre des collégiens de classes de 3<sup>ème</sup> pour les informer de nos différentes filières.</li><li>- Accueillir des élèves de collèges en mini stages pendant l'année scolaire.</li><li>- Rajeunir notre plaquette de présentation du lycée et repenser notre site internet.</li><li>- Utiliser le nouvel environnement numérique de travail (ENT).</li></ul>
	Octobre 2012	Octobre 2013	Octobre 2014											
Effectifs élèves	200	210	215											
Taux de remplissage	80%*	90%*	95%*											

Objectif 2 : Favoriser la réussite scolaire des élèves par l'organisation de divers soutiens et accompagnements personnalisés.

Dénomination	Objectif annuel	Actions																														
<p><b>AMELIORER LA PRISE EN CHARGE PEDAGOGIQUE DES ELEVES AFIN DE FAVORISER LEUR REUSSITE SCOLAIRE.</b></p>	<p style="text-align: center;">Nombre d'élèves concernés (valeur absolue)</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">2012</td> <td style="text-align: center;">2013</td> <td style="text-align: center;">2014</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">70</td> <td style="text-align: center;">90</td> <td style="text-align: center;">110</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Pourcentage d'élèves qui abandonnent en cours de scolarité</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">2012</td> <td style="text-align: center;">2013</td> <td style="text-align: center;">2014</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10%</td> <td style="text-align: center;">8%</td> <td style="text-align: center;">5%</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Evolution du taux de réussite aux examens</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">2012</td> <td style="text-align: center;">2013</td> <td style="text-align: center;">2014</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CAP</td> <td style="text-align: center;">65%</td> <td style="text-align: center;">70%</td> <td style="text-align: center;">75%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">BAC PRO</td> <td style="text-align: center;">75%</td> <td style="text-align: center;">80%</td> <td style="text-align: center;">85%</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Evolution du nombre d'élèves de terminales poursuivant des études supérieures</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">2012</td> <td style="text-align: center;">2013</td> <td style="text-align: center;">2014</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> </table>	2012	2013	2014	70	90	110	2012	2013	2014	10%	8%	5%		2012	2013	2014	CAP	65%	70%	75%	BAC PRO	75%	80%	85%	2012	2013	2014	7	12	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des études surveillées et des aides aux devoirs dans le cadre de contrats fixés avec les élèves.</li> <li>- Encourager la participation des élèves à divers concours comme « défi des mots – concours d'orthographe », « rallye des maths » pour créer l'émulation nécessaire au dépassement de soi entre élèves et valoriser la réussite des élèves.</li> <li>- Mise en place de parcours individualisés de formation ou d'aménagement d'horaires pour aider des élèves en difficulté. Participer activement à la cellule de veille éducative.</li> <li>- Lutter contre l'absentéisme, le décrochage scolaire par un travail de prévention et de remobilisation mené par la COP, le CPE, la vie scolaire et l'ensemble des équipes pédagogiques et de santé. En ce sens développer et consolider le fonctionnement de la commission de suivi des élèves.</li> <li>- Assurer un suivi personnel de l'élève au travers de sa formation : mobiliser des heures de soutien, d'accompagnement, de suivi...</li> </ul>
2012	2013	2014																														
70	90	110																														
2012	2013	2014																														
10%	8%	5%																														
	2012	2013	2014																													
CAP	65%	70%	75%																													
BAC PRO	75%	80%	85%																													
2012	2013	2014																														
7	12	20																														

Objectif 3 :

Mieux impliquer les parents dans la vie collective de l'établissement.

Dénomination	Objectif annuel	Actions												
<b>AUGMENTER LA PARTICIPATION DES PARENTS A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT</b>	<p>Evolution du taux de participation des parents aux élections au conseil d'administration</p> <table border="1"><thead><tr><th>2012</th><th>2013</th><th>2014</th></tr></thead><tbody><tr><td>17%</td><td>30%</td><td>35%</td></tr></tbody></table> <p>Nombre de délégués parents participant aux conseils de classe</p> <table border="1"><thead><tr><th>2012</th><th>2013</th><th>2014</th></tr></thead><tbody><tr><td>5</td><td>8</td><td>12</td></tr></tbody></table> <p>Nous rappelons que nous avons 16 classes donc avec deux délégués parents par classe nous pourrions avoir jusqu'à 32 délégués.</p>	2012	2013	2014	17%	30%	35%	2012	2013	2014	5	8	12	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer la communication interne en direction des parents d'élèves (feuille périodique d'information envoyées par l'intermédiaire du carnet de correspondance des élèves, utilisation de l'ENT).</li><li>- Inviter les parents à toutes les manifestations organisées au lycée et les concernant comme journée portes ouvertes, visite des ateliers, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, ....</li><li>- Organiser des rencontres régulières entre les équipes pédagogiques et les parents d'élèves mais aussi entre les maîtres de stage des élèves en entreprise et les parents.</li></ul>
2012	2013	2014												
17%	30%	35%												
2012	2013	2014												
5	8	12												

## **Document 6 : l'accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel**

Extrait du site Eduscol « Portail national des professionnels de l'éducation » sur la personnalisation des parcours au lycée.

Les élèves de baccalauréat professionnel bénéficient d'un accompagnement personnalisé inclus dans leur emploi du temps, dans le cadre de la nouvelle voie professionnelle : 210 heures, à répartir sur les 84 semaines du cycle de trois ans. Les enseignants des lycées professionnels assurent cet accompagnement.

### Objectifs

L'accompagnement personnalisé permet d'individualiser le parcours de l'élève. Il répond à différents objectifs, par exemple :

- améliorer le niveau des élèves dans les disciplines fondamentales (par exemple, la compréhension écrite et l'expression écrite en français) ;
- offrir une aide méthodologique (par exemple, l'apprentissage de la prise de notes et l'entraînement à des recherches documentaires) ;
- préparer une nouvelle orientation, en approfondissant un champ disciplinaire (en mathématiques par exemple), en entraînant les élèves aux examens et aux concours et en les aidant à conforter leur projet professionnel.

### Public concerné

L'accompagnement personnalisé apporte une réponse ciblée aux besoins de chaque élève. Sont concernés les lycéens professionnels qui ont besoin d'une aide dans le cadre de leur formation, ceux qui souhaitent s'orienter vers une autre spécialité ou quitter la voie professionnelle pour rejoindre la voie générale et technologique ou ceux qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

### Disciplines concernées

Toutes les disciplines sont susceptibles d'être intégrées à ces actions d'accompagnement personnalisé. Les disciplines générales sont les principales concernées.

### Mode d'organisation

Chaque établissement décide de l'organisation de l'accompagnement personnalisé. Il peut prendre plusieurs formes, par exemple :

- en regroupant des élèves d'une même classe ou de classes différentes ;
- en groupes de taille variable, pour une aide individualisée, notamment pour les savoirs fondamentaux ;
- en tutorat, adapté à la préparation d'un concours ou à un changement d'orientation.

### Quand se déroulent les actions ?

L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans l'emploi du temps scolaire des élèves. Elles sont dispensées sur tout ou partie de l'année.

### Qui assure cet accompagnement ?

L'accompagnement personnalisé est assuré par les enseignants de l'établissement de l'élève mais la contribution d'autres acteurs est possible en fonction des besoins, notamment les conseillers d'orientation-psychologues et des intervenants de la Mission Générale d'Insertion.

## **Document 7 : fiche LYCAM – Le lycée ça m'intéresse**

### **FICHE D'AUTORISATION PARENTALE**

Nous proposons aux élèves de 2<sup>nd</sup>e Bac Professionnel et de 1<sup>ère</sup> année de C.A.P. la passation d'un questionnaire, le LYCAM, dont l'objectif est de prévenir le décrochage scolaire.

Ce questionnaire permet un recensement précoce des élèves susceptibles de se démobiliser. A partir des difficultés repérées chez l'élève, de ses motivations, de sa vision personnelle de l'école, un diagnostic pourra être posé et des actions mises en place en fonction de ses besoins.

Nous vous remercions de bien vouloir autoriser votre enfant à répondre à ce questionnaire. Nous nous permettons d'insister sur l'importance de cette démarche. Un dépistage précoce des risques de démobilisation ou d'abandon de l'école permet d'organiser un soutien approprié avant qu'il ne soit trop tard.

Cette passation aura lieu au lycée.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'équipe du C.I.O

*Le LYCAM est un questionnaire à objectif préventif. Il permet un recensement précoce des élèves susceptibles d'abandonner l'école et une mise en place d'actions en fonction du besoin de soutien repéré. L'objectif de ce recensement est de partir des difficultés des élèves, de leurs motivations, de leur vision personnelle de l'école. Le diagnostic peut être posé à un niveau individuel ou collectif. Le score obtenu est un indicateur général de la situation de l'élève en regard de sa probabilité d'abandonner l'école.*

*La passation du questionnaire dure entre 20 et 30 minutes. Elle est recommandée début octobre. Elle sera effectuée par le chargé de mission rénovation de la voie professionnelle ou le COP, accompagné du professeur principal, sous la responsabilité du chef d'établissement.  
Exploitation des résultats : LYCAM permet un diagnostic individuel et collectif.*

RESULTATS PASSATION DU LYCAM - 2<sup>nd</sup>e TISEC - 04/01/2012

THEMES DES CHAMPS ETUDIES	Attitude de la famille par rapport à l'école (AF)	Projets scolaires (PS)	Rendement scolaire (RS)	Confiance en soi (CS)	Absentéisme (AB)	Besoin de soutien des enseignants (BS)	Intérêt pour l'école (IE)	SCORE TOTAL
SEUIL DE RISQUE	score $\geq$ 2	score $\geq$ 4	score $\geq$ 2	score $\geq$ 3	score $\geq$ 2	score $\geq$ 3	score $\geq$ 2	score $\geq$ 18
Elève B. G.	0/5	4/8	3/5	4/5	3/6	6/6	2/6	22/41
Elève B. N.	2/5	2/8	2/5	3/5	0/6	0/6	3/6	12/41
Elève C. A.	0/5	0/8	3/5	3/5	1/6	3/6	1/6	11/41
Elève D. A.	2/5	6/8	2/5	1/5	1/6	0/6	1/6	13/41
Elève F. J.	1/5	6/8	2/5	2/5	1/6	4/6	3/6	19/41
Elève F. N.	0/5	1/8	1/5	0/5	1/6	0/6	2/6	5/41
Elève M. S.	1/5	3/8	2/5	4/5	4/6	2/6	3/6	19/41
Elève M. J.	1/5	7/8	4/5	4/5	6/6	4/6	6/6	32/41
Elève N. A.	1/5	0/8	3/5	2/5	0/6	0/6	3/6	9/41
Elève R. H.	0/5	3/8	1/5	0/5	1/6	4/6	4/6	13/41
Elève V. G.	3/5	7/8	4/5	5/5	5/6	6/6	6/6	36/41
Elève Z. P.	0/5	2/8	2/5	3/5	3/6	2/6	2/6	14/41

Les scores précisent les réponses indiquant un risque sur le nombre d'items par champ étudié.

Le LYCAM est un questionnaire à **objectif préventif**. Il permet un **dépistage précoce des élèves susceptibles d'abandonner** l'école et une mise en place d'actions en fonction du besoin de soutien repéré. Le **questionnaire** est élaboré sur la base de 7 dimensions :

- AF : attitude de la famille par rapport à l'école (rôle de la famille dans la scolarité)
- PS : projets scolaires (projets au regard des études, du goût pour l'école, le niveau d'aspiration)
- RS : rendement scolaire (auto-évaluation par l'élève de son rendement scolaire : capacité de travail, performances scolaires),
- CS : confiance en soi (à l'égard des possibilités de réussite scolaire)
- AB : absentéisme (attitudes et comportements liés à la fréquentation scolaire : acceptation ou non acceptation des normes du lycée),
- BS : besoin de soutien des enseignants (qualité des relations de l'élève avec les membres de l'équipe éducative),
- IE : intérêt pour l'école (intérêt de l'élève pour ses études et pour sa vie scolaire).

**Seuil de risque** : score total compris entre 10 et 18 : risque modéré ; score total supérieur à 18 : risque fort.

**Exemples** : l'élève Z.P. présente un risque modéré de décrochage (14/41) lié essentiellement au rendement scolaire ( $RS \geq 2$ ), à un manque de confiance en lui ( $CS \geq 3$ ), une difficile acceptation des normes du lycée ( $AB \geq 2$ ) et un manque d'intérêt pour l'école ( $IE \geq 2$ ). Les élèves M. J. et V.G. sont en phase de décrochage avec des scores respectifs de 32/41 et 36/41.

## Document 8 : synthèse notes Terminale TBEE

TERMINALE TECHNICIEN ETUDES DU BATIMENT	MOYENNE 1er SEMESTRE	MOYENNE 2ème SEMESTRE	MOYENNE ANNUELLE	ANGLAIS	ARTS APPLIQUES	ECONOMIE & GESTION	EPS	FRANCAIS	HISTOIRE-GEOGRAPHIE- EDUCATION CIVIQUE	MATHEMATIQUES	SCIENCES PHYSIQUES	PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT	COMPTE RENDU	ESTIMATION DES COÛTS	ETUDE DES CONSTRUCTIONS	QUANTIFICATION DES OUVRAGES	RESISTANCE DES MATERIAUX
élève 1	9,70	9,50	9,60	10,50		17,80		12,80	12,80	14,80	14,30	12,90	0,00	5,30	9,70	3,60	3,80
élève 2	12,10	12,00	12,10	7,60	10,00	15,00	13,80	11,80	11,40	17,30	16,50	15,40	14,80	8,70	11,10	7,60	7,00
élève 3	11,10	10,80	11,00	8,90	16,00	14,20	14,80	11,30	11,60	12,20	15,80	13,00	12,60	3,90	7,10	7,20	7,20
élève 4	12,70	11,00	11,90	5,80	11,50	13,80	12,90	10,30	11,80	14,50	17,20	8,70	11,70	10,80	12,00	14,40	10,20
élève 5	11,70	9,30	10,50											10,00	11,40	12,10	9,00
élève 6	10,00	10,80	10,40	11,90	15,00	13,40	12,70	11,10	12,70	14,20	13,60	8,50	8,80	4,50	9,80	6,00	3,80
élève 7	10,20	10,00	10,10	8,60	13,00	13,70	12,50	12,40	8,20	13,60	15,10	11,30	9,70	6,60	8,40	3,60	4,60
élève 8	13,00	12,10	12,60	9,00	14,00	14,40	13,90	11,90	12,90	17,00	16,10	13,80	9,50	6,60	12,40	13,60	11,30
élève 9	10,30	10,10	10,20	13,10	14,00	13,20	13,00	13,10	11,30	13,10	15,30	8,90	8,90	4,40	8,30	5,60	2,80
élève 10	11,00	10,20	10,60	10,00	14,00	15,00	10,80	11,00	9,90	16,90	13,90	10,50	6,80	6,70	7,30	6,80	6,60
élève 11	12,40	12,70	12,60	9,50	16,50	13,70	12,50	11,90	11,80	16,30	17,40	13,20	12,60	9,80	10,30	12,60	9,70
élève 12	12,70	12,10	12,40	9,30	15,00	14,80	12,70	10,10	11,40	14,00	17,30	9,40	13,30	8,90	13,50	13,40	11,60
élève 13	11,20	12,20	11,70	10,40	17,00	12,90	12,50	13,50	12,80	16,50	15,80	13,20	11,60	6,30	10,90	6,80	7,20
élève 14	9,40	11,60	10,50	8,50	12,00	16,20	14,30			15,50	10,30	12,00	0,00	10,50	7,60	12,60	3,30
Moyenne classe	11,30	11,00	11,20	9,50	14,00	14,50	13,00	11,80	11,60	15,10	15,30	11,60	9,30	7,40	10,00	9,00	7,00
Moyenne maxi	13,00	12,70	12,60	13,10	17,00	17,80	14,80	13,50	12,90	17,30	17,40	15,40	14,80	10,80	13,50	14,40	11,60
Moyenne mini	9,40	9,30	9,60	5,80	10,00	12,90	10,80	10,10	8,20	12,20	10,30	8,50	0,00	3,90	7,10	3,60	2,80

Source : document établissement 2011-2012

**Document 9 : répartition de la dotation globale horaire modifiée 11 juillet 2012 – 390,50 heures**

**Lycée A.H. - RS2012**

	1ère année CAP			2ème année CAP			2nde bac professionnel			1ère bac professionnel			Tale bac professionnel								
	IT	MF	ISM	dédouble	2MF	2SM	2TBEE	2TISEC	2TCB	1TISEC	dédouble	1TBEE	1TCB	TTISEC	TTBEE	TTCB	ULIS	APF	SST	AUTRES	
ANGLAIS LV1		2,00		2,00				1,00	2,00	2,00		1,00	2,00	2,50	1,00	2,50		1,00			0,50
ANGLAIS ACC. PERSO.																					
ANGLAIS PROJET/EGLS																					
ARTS APPLIQUES		2,00		2,50				1,00		1,00		1,00		1,00	1,00						
ARTS PROJET																					
Français		2,00		1,50				2,50	2,50	2,50		2,50		2,50	2,50			2,00			
Français :aide/accompagnement personnalisé		0,50						1,00	1,00	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00					
Français PROJET/Enseignement général lié à la spécialité (EGLS)		0,50		1,00	1,00			0,50	0,50	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00					
HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION CIVIQUE		1,50		1,50				2,00	2,00	2,00		2,00		2,00	2,00			1,00			
MATHEMATIQUES-SCIENCES		2,50		2,50				4,00	4,00	4,00		1,00	4,00	4,00	1,00	4,50		2,00			0,50
MATHS-SCIENCES AIDE/ ACC. PERSO.		0,50						1,00	1,00	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00					
MATHS-SCI PROJET-Enseignement général lié à la spécialité (EGLS)		1,00		1,00	1,00			1,00	1,00	1,00		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00					
VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE / PREVENTION/SECURITE/ENVIRONNEMENT		1,00		1,50				1,00	1,00	1,00		1,00		1,00	1,00				1,50		
ECONOMIE GESTION								1,00	1,00	1,00		1,00		1,00	1,00						
EPS		2,50		2,50				2,00		3,00		3,00		3,00	3,00						
UNSS																					3,00
GENIE CIVIL CONSTRUCTION		3,00		2,00				2,00	3,00	3,00		3,00	1,00			1,00	6,00				
GENIE THERMIQUE				13,00				13,00		10,00				13,00			3,00				
GENIE THERMIQUE PROJET				2,00																	
GENIE THERMIQUE ACC. PERSO.								0,50		0,50				0,50							
GENIE INDUSTRIEL BOIS		13,50			12,50				12,00				10,00			12,00					
GENIE INDUSTRIEL BOIS PROJET		1,50			2,00																
GENIE BOIS ACC. PERSO.								0,50				0,50			0,50						
GENIE CIVIL CONSTRUCTION & ECO										10,00	2,00			13,00		5,00					
GENIE CIVIL CONSTRUCTION PROJET																					
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE										0,50				0,50							
GENIE INDUST. STRUCTURES METAL																					
GENIE INDUST. STRUCT. METAL. PROJET																					
ULIS+SUIVI																	21,00				
ACCOMPAGNEMENT PARCOURS DE FORMATION +SUIVI																		18,00			
HOTELLERIE OPTION TECHNIQUES CULINAIRES																	1,00				
Total 390,50 heures	0,00	34,00	0,00	17,00	32,50	0,00	0,00	30,50	34,50	34,00		19,50	34,00	34,50	19,50	35,00	36,00	24,00	1,50		4,00

Demi-division fermée à la rentrée 2012.

Formation par apprentissage de l'Education Nationale. Enseignement général intégré à la formation scolaire.

Formation par apprentissage de l'Education Nationale. Enseignement général intégré à la formation scolaire.

Formation gelée pour la rentrée 2012 faute de vœux post 3ème en nombre suffisant.

LEGENDE

**ACC PERSO** accompagnement personnalisé  
**IT** installateur thermique  
**MF** menuisier fabricant  
**SM** serrurier-métallier  
**ULIS** unité localisée d'inclusion scolaire

**TBEE** technicien d'étude du bâtiment option étude et économie  
**TCB** technicien constructeur bois  
**TISEC** technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques  
**CIPPA** cycle d'insertion professionnelle par alternance



## Document 10 : résultats examens juin 2012

EXAMENS JUIN 2012

LYCEE A. H.

### RESULTATS PAR DIPLOME

juin 2012 diplôme	présents*			admis			% admis			mentions			
	total	filles	garçons	total	filles	garçons	total	filles	garçons	Bien	ABien	total	%
DNB série professionnelle "scolaire"	16	1	15	14	1	13	88	100	87	1	4	5	36
DNB série professionnelle "Individuels"	3	0	3	1	0	1	33	0	33			0	0
												0	
CAP menuisier fabricant	4	0	4	4	0	4	100	0	100			0	
CAP installateur thermique	10	0	10	9	0	9	90	0	90			0	
CAP serrurier-métallier (apprentissage)	4	0	4	2	0	2	50	0	50			0	
												0	
BEP bois-construction bois	9	0	9	9	0	9	100	0	100			0	
BEP études du bâtiment	6	2	4	4	2	2	67	100	50			0	
BEP installations syst. éner. clim.	12	0	12	10	0	10	83	0	83			0	
												0	
BAC Technicien Construction Bois	8	0	8	6	0	6	75	0	75		2	2	33
BAC Technicien Etudes du Bâtiment	12	3	9	9	2	7	75	67	78		4	4	44
BAC Technicien Inst. Syst. Énerg. Clim.	12	0	12	10	0	10	83	0	83		1	1	10

\* à toutes les épreuves

Source : document de l'établissement

EXAMENS JUIN 2012

LYCEE A. H.

### RESULTATS PAR REGIME

juin 2012 diplôme	présents*			admis			% admis		
	internes	D.P.	externes	internes	D.P.	externes	internes	D.P.	externes
DNB PRO scolaire	6	5	5	6	3	5	100,0	60,0	100,0
CAP menuisier fabricant	2	1	1	2	1	1	100,0	100,0	100,0
CAP installateur thermique	5	2	3	5	2	2	100,0	100,0	66,7
CAP serrurier-métallier	0	0	4	0	0	2			50,0
BEP construction bois	6	3	0	6	3	0	100,0	100,0	
BEP études bâtiment	2	3	1	1	2	1	50,0	66,7	100,0
BEP installations syst. éner. clim.	8	3	1	6	3	1	75,0	100,0	100,0
BAC construction bois	7	1	0	6	0	0	85,7	0,0	
BAC études bâtiment	4	7	1	4	5	0	100,0	71,4	0,0
BAC installation syst. éner.	4	6	2	3	5	2	75,0	83,3	100,0
total	44	31	18	39	24	14	88,6	77,4	77,8

\* à toutes les épreuves

Source : document de l'établissement

**Document 11 : lettre de la présidente d'une association de parents d'élèves**

Madame Y  
Présidente de l'association de parents d'élèves  
du lycée A.H.

Monsieur le Proviseur  
du lycée A.H.

Monsieur le Proviseur,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur un certain nombre de points concernant le lycée que vous dirigez. En effet, de nombreuses remontées émanant des parents nous reviennent et nous conduisent à nous adresser à vous, considérant que la situation devient extrêmement préoccupante.

Depuis quelques mois, le climat scolaire se dégrade. Il semblerait que tout ne soit pas mis en œuvre afin d'assurer un climat serein au sein de l'établissement. Le manque de surveillance, le non-respect de règles de bases inscrites au règlement intérieur génèrent des tensions entre élèves qui ne sont pas traitées par la vie scolaire ou par vous-même.

De plus, un trop grand nombre de professeurs nous donnent l'impression de cautionner le comportement de certains élèves, acceptent les retards et ne relaient pas les problèmes soulevés par les délégués de classes.

Notre établissement souffre déjà de résultats alarmants et la multiplication de dysfonctionnements ne fait qu'aggraver la situation.

Nous souhaiterions la mise en place d'actions fortes, travaillées en concertation, afin que l'établissement retrouve un climat serein et soit à nouveau attractif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, mes sincères salutations.

## **Document 12 : quelques données vie scolaire 2011-2012 établies par le CPE**

### **Effectifs**

Les effectifs du lycée en cette fin d'année se répartissent comme suit :

- élèves relevant de la formation initiale scolaire : 137
- ULIS : 7
- CFA ENA : 9
- stagiaires relevant de différents dispositifs : 6
- CIPPA : 9

Au total, le lycée compte 168 élèves, apprentis et stagiaires.

### ***Répartition par régime (hors stagiaires et apprentis)***

- Internes: 71 (46,4 %)
- Demi-pensionnaires : 55 (35,9 %) qui, pour la quasi-totalité, utilisent les transports scolaires.
- Externes : 27 (17,7%)

### ***Mixité***

Nous comptons 11 filles dans nos effectifs, principalement dans la section TBEE.

### ***Boursiers nationaux***

Le nombre d'élèves boursiers est de 38 sur 153 (hors stagiaires et apprentis) soit 24,84 % des effectifs (hors stagiaires et apprentis).

### **Bilan des absences et retards**

Pour cette année scolaire, nous comptons 3868 ½ journées d'absence dont 1759 ne sont pas justifiées.

D'une manière générale, les absences et retards se sont concentrés sur les classes de terminale TBEE et de seconde TISEC qui recensent à elles seules plus de 300 absences non justifiées.

Les retards sont au nombre de 575.

5 élèves ont fait l'objet d'un signalement auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

### **Bilan disciplinaire**

1 conseil de discipline a été convoqué en janvier mais la famille a préféré retirer son enfant avant la tenue du conseil.

3 commissions éducatives se sont tenues.

7 exclusions de moins de 8 jours ont été prononcées.

9 exclusions de moins de 8 jours de l'internat ont été prononcées.

4 mesures de responsabilisations ont été effectuées.

### **Bilan de la maison des lycéens (MDL)**

Cette année scolaire a été transitoire puisqu'elle a vu le foyer socio-éducatif (FSE) se transformer en maison des lycéens (MDL). Au cours du premier trimestre, plusieurs réunions se sont tenues et ont abouti à l'élection d'un bureau composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Les statuts ont été déposés en octobre auprès des services de la préfecture.

Il a été décidé de maintenir la vente de tickets de cinéma à 4 euros. Des problèmes de validité et de passage aux bornes ont quelque peu mis à mal l'opération qui sera reconduite malgré tout.

Deux concerts ont été organisés dans les locaux de la MDL.

## **Rentrée scolaire 2012-2013**

### **Information des parents**

NOR : MENE1229918C

circulaire n° 2012-119 du 31-7-2012

MEN - DGESCO B3-3

(...)

### **II - Informer les parents sur les conditions de scolarité de leur enfant et les conforter dans leur rôle**

Les parents doivent recevoir des informations sur les différentes actions conduites pour favoriser un contexte favorable à la réussite de leur enfant, sur la page dédiée à cet effet, du site internet ou de l'espace numérique de travail de l'établissement. Il est en effet désormais acquis que de multiples facteurs interviennent pour créer les conditions d'un climat scolaire serein et que l'implication des parents est essentielle pour y parvenir.

Cette information pourra concerner différents domaines. À titre d'exemples :

- l'environnement physique de l'établissement (situation géographique, mode d'accès, etc.),
- l'organisation des différents temps (temps d'apprentissage, de pause méridienne, d'accueil des parents, etc.) ;
- l'organisation des espaces (on pourra aborder la surveillance et la sécurisation) ;
- les règles du « vivre ensemble » dans l'établissement et l'importance de l'assiduité ;
- les actions de valorisation des élèves (engagement dans des activités extrascolaires, sport scolaire, etc.) ;
- les actions menées en matière d'éducation aux comportements responsables dans les domaines de la santé et de la citoyenneté. Il convient d'expliquer que cette éducation s'appuie sur les enseignements et les actions éducatives, qu'elle est formalisée dans le projet d'école et le projet d'établissement et mise en œuvre dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC). Les missions du CESC peuvent être rappelées puisque y siègent notamment des représentants des parents d'élèves.

On pourra également rappeler aux parents qu'ils ont la possibilité de signaler tout problème concernant leur enfant à l'équipe éducative ou aux personnels spécialisés rattachés à l'établissement (psychologue scolaire, médecin, infirmière, assistante sociale).

La question du harcèlement et de la prévention de toutes les formes de violence pourra être abordée. Le numéro national d'appel gratuit 0808 80 70 10 « Stop au harcèlement » sera porté à leur connaissance.

### **III - Encourager l'implication des parents**

Les parents, en leur qualité de membre de la communauté éducative, doivent être systématiquement encouragés à s'impliquer non seulement dans le suivi scolaire de leurs enfants mais également, de façon plus générale, dans la vie de l'établissement. Un certain nombre d'informations doit, à ce titre, être porté à leur connaissance.

Des moments de convivialité ou de réunions dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité (journée portes ouvertes, petit-déjeuner, exposition de travaux d'élèves, fête de fin d'année, etc.) doivent aussi être l'occasion d'encourager les parents à venir dans l'établissement.

Les deux parents devront être informés des modalités de **communication des résultats scolaires de leurs enfants**, en particulier lorsqu'ils sont séparés ou divorcés. Chacun des deux parents, lorsqu'ils sont séparés ou divorcés, doit être en mesure d'accompagner la scolarité de son enfant.

A) La participation à la vie de l'établissement

**Le rôle des représentants élus des parents d'élèves** (circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école) au sein de l'institution scolaire doit être systématiquement valorisé. En leur qualité de membres de la communauté éducative, ils sont associés à la conception et à la mise en œuvre des projets examinés par les instances où ils siègent.

Cette reconnaissance suppose que l'ensemble des parents aient pleinement conscience du rôle qui leur est dévolu et qu'ils participent pleinement à l'élection des représentants des parents d'élèves de l'école ou de l'établissement.

En vue des opérations électorales, il est nécessaire d'organiser sur le plan académique une réunion avec les représentants locaux des fédérations et associations de parents pour apporter des éclairages sur des points précis qui ont pu poser des problèmes l'année précédente.

Les parents d'élèves, membres de la communauté éducative, doivent être incités à participer aux élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration par tout moyen. Pour ce faire, il paraît opportun de leur rappeler leur rôle et leur place dans les instances dans lesquelles ils vont siéger. Ainsi, par exemple, dans le second degré, ils sont membres de la commission éducative chargée d'assurer le suivi de l'application des mesures de prévention, d'accompagnement et des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions ; ils sont associés aux travaux de modification du règlement intérieur. (...)

B) L'accompagnement pédagogique et éducatif

**Les familles doivent être informées dès le début de l'année scolaire de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement** proposés aux élèves au sein de l'école ou de l'établissement.

Cette information concerne les offres faites dans les différents domaines pédagogiques, au moins pour le premier trimestre de l'année scolaire ainsi que des horaires auxquels se déroulent ces activités et des modalités d'inscription à cet accompagnement. Les familles doivent avoir pleinement conscience que ces offres visent à promouvoir la réussite de tous, tout en étant attentif aux élèves qui rencontrent des difficultés et qui auraient besoin d'une prise en charge, même ponctuelle, sur un point particulier du programme d'enseignement. Les dispositifs mis en place sur le plan éducatif sont également portés à leur connaissance : activités culturelles, sportives (en particulier : Union sportive de l'enseignement du second degré, Union sportive de l'enseignement du premier degré) ou la pratique orale plus approfondie d'une langue vivante étrangère notamment. Les parents doivent par ailleurs être informés des actions menées en matière d'éducation aux comportements responsables dans les domaines de la santé et de la citoyenneté. (...)

## **Document 14 : « Et si les absents n'avaient pas tort ? » (Extrait)**

Source : *Education et management*, n°36, SCEREN - CRDP de l'Académie de Créteil.- Décembre 2008

**Gilbert Longhi**, chercheur associé en sciences de l'éducation à l'université de Paris X. Président de l'observatoire déontologique de l'enseignement.

Aucune définition officielle du décrochage n'est fixée par l'Éducation nationale. Cependant, régulièrement, divers observateurs calculent le nombre de décrocheurs. Ainsi, dès 1992, le ministère recensait quarante-cinq mille élèves qui interrompaient leur scolarité annuellement sans achever le cursus engagé. À la fin des années quatre-vingt-dix, des chercheurs de l'INRP annonçaient que le décrochage touchait 8 % des jeunes Français d'une classe d'âge, soit près de soixante mille jeunes par an. En 2005, le ministre de l'Éducation en personne comptait cent cinquante mille<sup>1</sup> décrocheurs par an.

### *Le décrochage en mal de définition*

Une enquête auprès des chefs d'établissement du second degré<sup>2</sup> a montré que 0,8 % des élèves sont des absentéistes lourds totalisant entre douze et quarante demi-journées d'absence durant un trimestre, ce qui ne constitue pas un décrochage absolu, mais une participation se situant entre 44 % à 79 % de la durée officielle des cours. Si les chiffres des abandons et de l'absentéisme restent ambigus c'est sans doute parce que les hiérarques de l'Éducation nationale n'ont aucun intérêt à donner la juste mesure d'un phénomène qui met en cause les performances du système éducatif dont ils ont la responsabilité. D'ailleurs, certains procédés permettent d'abaisser le nombre de décrocheurs, par exemple en ne s'intéressant qu'aux élèves encore soumis à l'obligation scolaire<sup>3</sup> et en écartant les plus âgés. Dans le même sens, pour se déculpabiliser, de nombreux établissements faussent l'information en ignorant la notion de décrochage pour s'en tenir à des nomenclatures rudimentaires comme la démission, le changement supposé d'établissement, la réorientation hypothétique, l'entrée dans la vie active ou la scolarisation par correspondance<sup>4</sup>. Enfin, les élèves et leurs parents masquent souvent le décrochage par diverses ratiocinations : motifs médicaux, vocation (sportive, artistique), nomadisme de convenance (" zapping ") entre établissements, études à domicile (*home schooling*), période sabbatique.

### *Absentéisme, décrochage, transparence*

En 2004, la Mission Générale d'Insertion de l'académie de Versailles identifie quatre causes principales de décrochage. La première tient aux origines sociales des élèves, majoritairement issus des fractions les plus démunies des milieux populaires. La deuxième est nosocomiale et découle des carences propres de l'école : mauvaise orientation ; affectations autoritaires ; programmes inadaptés ; dysfonctionnements d'un établissement ; anonymat ; mauvaises relations avec les professeurs... La troisième cause dépend de l'élève lui-même : troubles de l'adolescence ; incapacité d'assumer les contraintes ou agissements inadaptés faisant peser sur lui des risques de sanctions et l'acculant parfois à un décrochage d'anticipation pour éviter une exclusion. Enfin, des causes cognitives et culturelles sont notables, notamment lorsque le langage de l'école reste incompréhensible pour certains ; ils perdent l'envie d'apprendre, se ferment à toute transmission des connaissances.

Les recherches de la sociologue Maryse Esterle Hedibel nuancent la notion de " décrocheur " en proposant celle d'élèves transparents. Ce sont, pour la plupart, des collégiens âgés de treize à quinze ans au moment de l'arrêt de leurs études et ils se répartissent en trois grandes catégories.

D'abord, ceux ayant eu des résultats très moyens durant leur cursus élémentaire et qui s'effondrent en sixième, tout en se réfugiant dans le chahut et les altercations qui les conduisent dans la spirale des punitions pas toujours accomplies, puis plus ou moins rapidement vers une exclusion. La deuxième catégorie de transparents regroupe les élèves qui, avant leur arrivée en sixième, faisaient l'objet d'un suivi judiciaire pour divers actes de délinquance ou d'incivilité ; au collège, ils s'inscrivent dans une attitude oppositionnelle couplée à de mauvais résultats : les valeurs de l'école leur restent incompréhensibles. La troisième catégorie est surtout constituée de filles occupant un rôle maternel dans leur famille parfois depuis l'âge de six ou sept ans ; elles accomplissent en priorité diverses tâches domestiques, notamment la prise en charge de leurs jeunes frères et sœurs et peu à peu ne fréquentent plus le collège.

La différenciation entre l'absentéisme et le décrochage est totalement hésitante. Au-delà d'un comptage des cours séchés, les deux notions varient selon les périodes, les établissements, les règlements intérieurs, l'âge des élèves ou les politiques éducatives promues par les autorités. De plus, de multiples termes connexes en compliquent l'approche : l'ennui en classe, la démotivation, la phobie scolaire... Cependant, malgré cet éparpillement, à partir des années quatre-vingt-dix, deux tendances sémantiques se sont graduellement affirmées. D'une part, le concept d'absentéisme paraît se spécialiser dans les questions statistiques et administratives posées en termes d'effectifs, de flux de taux de fréquentation, de politique éducative. D'autre part, celui de décrochage renvoie plutôt aux sciences de l'éducation et à la psychopédagogie pour désigner le comportement (parfois la souffrance et la désocialisation) d'enfants et d'adolescents rejetant l'école (ou quelques-uns de ses aspects).[...]

(1) *Assemblée nationale. Loi d'orientation pour l'avenir de l'école, François Fillon, 15 février 2005.*

(2) *Ministère de l'Éducation nationale.*

(3) *Article L 131-1 du Code de l'éducation.*

(4) *L'inscription au CNED passant alors en termes réglementaires pour un changement d'établissement.*